

84

*La Maison-Dieu*, 206, 1996/2, 47-61

Louis-Michel RENIER

## À PAROISSES OUVERTES, LITURGIES DIVERSIFIÉES

**I**L Y A douze ans, je participais, dans le cadre du CREO<sup>1</sup>, à un travail réunissant psychologues, sociologues et théologiens pour réfléchir sur les fonctions du rassemblement eucharistique dominical. Prenant appui sur les changements qui s'opéraient dans la collectivité rurale classique, et confrontant ces réalités à la paroisse urbaine, ce groupe de travail insistait sur les divers éléments qui entraient en ligne de compte pour expliquer les modifications contemporaines : spécialement le contrôle social moins prégnant et l'apparition de motivations nouvelles, moins liées à une obligation institutionnelle qu'à une nécessité qui se disait vitale. Tout cela avait un certain nombre de conséquences concernant le lieu, l'heure et le rythme du rassemblement eucharistique. On assistait à un éclatement des appartenances, dû à des raisons de convenance, d'horaire, de style et de relations. Le groupe de travail avait typologisé la paroisse selon trois trajectoires aboutissant à trois types différents de

1. CREO (Centre de recherche des Églises de l'Ouest, faculté de théologie d'Angers), *Fonctions du rassemblement eucharistique dominical*, n° 9, septembre 1983 (3, place André-Leroy, 49005 Angers Cedex).

rassemblement eucharistique : la paroisse qui fonctionne bien, le groupe à dimension humaine, le lieu de culte urbain.

*La paroisse qui fonctionne bien.*

Souvent, dans ce type de paroisse, la participation ou non à l'assemblée dominicale se conjugue avec l'intégration positive ou négative au groupe social. Il peut s'agir de personnes qui, parce que vivant en pays de chrétienté, jouent une stratégie d'alliance entre la commune et la paroisse. Il peut s'agir à l'inverse de personnes qui veulent affirmer leur identité en se situant en opposition au groupe majoritaire et en manifestant leur différence par la non-observation de l'obligation dominicale. En revanche, tous ces gens solennisent les naissances et les mariages, ces fêtes faisant partie de leur jeu d'appartenance. « Je suis dans une bonne paroisse, dit le curé, tout le monde me connaît et m'aime bien, et de plus, le noyau des pratiquants réguliers est solide, il a le souci que la paroisse ait sa juste place dans la cité. »

Dans cette situation, le lieu de la célébration est toujours l'église paroissiale, l'heure, celle de la messe plus solennelle, le rythme hebdomadaire, parfois mensuel, l'obligation allant de soi.

*Le groupe à dimension humaine.*

Dans ce cas, les groupes sociaux qui vivent dans un même espace ne situent plus le lieu paroissial comme leur lieu d'identification sociale. Ils sont tributaires des changements de toutes sortes, marqués par l'urbanisation rapide et par la perte des repères jusqu'ici évidents. Ils vivent ainsi un certain éclatement de leurs valeurs de référence ainsi qu'un certain pluralisme, en même temps qu'ils ressentent la perte d'influence de l'Église. Il s'agit alors de groupes d'élection qui perçoivent le rassemblement dominical habituel comme trop anonyme. Si la

dimension collective demeure chez eux une donnée constitutive de l'Église à laquelle ils appartiennent, portée par une réelle volonté de se rassembler, une sorte de privatisation s'immisce, les provoquant à devenir des contestataires institutionnels ou des groupuscules de la dernière chance, engagés dans le combat mondain, mais ne se retrouvant plus guère dans des expressions religieuses qu'ils jugent d'un autre temps.

Le lieu est dès lors modulable et modelable par le groupe, l'heure négociée, le rythme lié à leurs possibilités d'espace et de temps et l'obligation référée à un autre système de valeurs.

#### *Le lieu de culte urbain.*

Les groupes ici concernés n'ont plus de territoire de référence, ni de rythme religieux forcément hebdomadaire. La paroisse est dès lors vécue comme l'utilisation libre d'un service public. La recherche ne consiste plus à constituer un véritable groupe mais à permettre une consommation de biens spirituels mis à leur disposition par l'institution.

Ce sont, selon les circonstances, le lieu qui convient le mieux, l'heure qui agréée, le rythme à la mesure de chacun. Quant à l'obligation, elle se trouve soumise aux exigences des situations liées le plus souvent à la société moderne.

Nous avons ainsi évoqué trois types de participation au rassemblement dominical. Nous n'avons pas parlé des chrétiens qui quittent l'Église sur la pointe des pieds, déçus par la paroisse à laquelle, normalement, ils appartiennent. Nous avons vu de la même manière ceux qui ne viennent à l'église qu'aux fêtes, à Noël, à Pâques et à la Toussaint, ceux qui ont abandonné leur lieu paroissial sous prétexte que « la religion change » ou que leur curé ne leur plaît guère, parce qu'« il fait trop de politique ».

Ces trois types n'existent jamais à l'état pur, chaque personne pouvant se retrouver en même temps dans chacun d'eux ou à des moments différents de son existence.

Cette analyse, d'autre part, fut faite en 1983. Depuis, les recherches sur les paroisses se sont multipliées et la réorganisation institutionnelle qui sévit à l'heure actuelle dans la grande majorité des diocèses risque de poser les questions tout autrement, en fonction de critères nouveaux, ne serait-ce que celui qui se trouve lié à la diminution des prêtres.

Enfin, le rassemblement dominical est loin de rendre compte de l'appartenance de l'ensemble des Français à la religion catholique. Les sondages, depuis presque cinquante ans, font état invariablement de 70 à 80 % de chrétiens pour seulement 10 % de pratiquants dominicaux. C'est ainsi dire que traiter d'une telle question mériterait de croiser ce type d'analyse avec les demandes de rites de passage comme les baptêmes, les mariages et les funérailles qui identifient justement un certain nombre de Français comme catholiques sans que pour autant cela entraîne pour eux un réel souci d'appartenance<sup>2</sup>.

Malgré tout, il semble bien que la liturgie — qu'elle soit dominicale ou qu'elle concerne les baptêmes, les mariages, les funérailles ou d'autres célébrations — apparaisse comme un des analyseurs privilégiés du fonctionnement paroissial. Est-il dès lors possible d'inventorier une typologie des paroisses qui soit en corrélation avec la vie liturgique ? Est-ce que le « je » de chacun trouve dans le langage célébratif une possibilité de rencontrer le « nous » ecclésial ? Si oui, la territorialité normalement spécifique de la paroisse serait le lieu privilégié de sa visibilité. Mais, d'autre part, n'assiste-t-on pas à un réel éclatement géographique, la dispersion devenant de plus en plus le lot commun de la majorité des citoyens ? Dès lors, ne risque-t-on pas de voir naître ou s'accroître ce mouvement que nous décrivions comme donnant lieu à des rassemblements d'élection ? Autant de questions fort complexes qui n'ont plus rien à voir avec le fonctionnement calme et tranquille des paroisses d'antan, mais qui donnent

---

2. On pourra lire à ce sujet l'article suggestif de Jean JONCHERAY, « La diversité des rapports à l'Église », *Recherches de science religieuse*, t. 79, n° 2, avril-juin 1991.

le jour à des demandes de rassemblements auxquelles l'Église se doit de pouvoir répondre.

### La liturgie n'est pas le seul critère de typologie des paroisses

Il devient coutumier de parler de la triple mission de l'Église : célébrer, témoigner et servir. Cette réalité, spécialement mise en œuvre dans les diverses recherches synodales diocésaines en France, souligne au moins deux aspects importants à prendre en compte : la prévalence du célébrer, en même temps que sa non-suffisance.

Tout d'abord, il semble évident que le « célébrer » fonctionne comme le facteur de communication le plus décisif, puisqu'il fait ce qu'il dit et qu'il dit ce qu'il fait. « L'Eucharistie, le concile Vatican II l'a souligné, est la source et le sommet de toute vie chrétienne<sup>3</sup>. » Et pourtant, cet aspect constitutif de l'être chrétien, qui réalise l'identité de la communauté paroissiale, suppose et favorise en même temps la réalisation des deux autres pôles, « témoigner » et « servir ». Le document des évêques français de la Commission épiscopale de liturgie (CEL), « Points de repère en pastorale sacramentelle<sup>4</sup> » nous invite, de manière suggestive, à comprendre la pastorale des sacrements comme un lieu d'évangélisation. Cela revient à dire que nous avons définitivement, du moins nous l'espérons, tourné le dos aux disputes improductives qui cherchaient à isoler l'évangélisation, la catéchisation et la sacramentalisation. Pour faire la paroisse, ou plus largement pour vivre en Église, il est désormais impensable de ne pas tout mettre en œuvre pour que les hommes et les femmes, inscrits dans les nombreux réseaux de leur vie professionnelle, associative, familiale et de leurs loisirs, puissent trouver, au sein de l'Église, des lieux multiformes

3. CONCILE VATICAN II, *Lumen gentium*, n° 11 ; *Sacrosanctum concilium*, n° 10.

4. CEL, « Points de repère en pastorale sacramentelle », *Documents Episcopat*, juin 1994.

qui leur permettent de vivre, de témoigner et de célébrer. De ce fait, la liturgie et les sacrements ne sont pas et ne peuvent être les seuls critères de typologie des paroisses.

C'est d'ailleurs renforcé par une autre conviction évangélique qui affirme que le combat pour les pauvres, ou plutôt contre la pauvreté, est constitutif de la foi. « Le rapport aux pauvres n'est pas un affluent qui viendrait grossir le fleuve de la vie chrétienne, il est au lieu même ou le fleuve prend sa source <sup>5</sup>. » À la demande de dévoiler son identité que Jean Baptiste, alors en prison, adresse, par ses disciples, à Jésus, la réponse est on ne peut plus claire : « Allez dire à votre maître : "les aveugles voient [...] les morts ressuscitent et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres" » (Mt 11, 5). Voilà bien un élément qui, au cœur des recherches de réorganisation des paroisses en France, devrait éviter à leurs concepteurs de s'enfermer dans le seul souci d'une restructuration administrative, et leur permettre de renouveler leur regard sur l'acte même de faire Église. Car nous sommes renvoyés à la capacité des communautés chrétiennes de faire advenir la Bonne Nouvelle et donc de s'organiser pour que les chrétiens, ensemble, puissent donner à voir cette préséance du souci des plus pauvres, spécialement dans leur manière de vivre leur baptême et de célébrer l'eucharistie.

La paroisse, écrit Jean-Paul II « est, en un certain sens, l'Église elle-même qui vit au milieu de ses fils et de ses filles [...] c'est une maison de famille fraternelle et accueillante, c'est la communauté des fidèles [...] car c'est une communauté eucharistique <sup>6</sup>. »

Nous voici revenus d'une certaine manière à la case départ, ou tout au moins renvoyés à cette nécessité de tenir ensemble les trois pôles qui font l'Église et construisent les contours de la vie paroissiale. Mais, tout en

5. Alain DURAND, *La Cause des pauvres*, Éd. du Cerf, 1992, p. 54. Voir aussi *J'avais faim*, DDB, 1995.

6. *Christi fideles laici*, n° 26, exhortation apostolique postsynodale de Jean-Paul II, 1988.

n'oubliant jamais que le « célébrer » ne peut tout dire de la vie ecclésiale — si le rassemblement dominical est le signe visible de la communauté, encore faut-il qu'il puisse renvoyer à une réelle vie baptismale —, peut-être nous est-il possible toutefois de rechercher comment ce qui se vit dans les liturgies paroissiales est susceptible, à leur mesure, de rendre compte des types de paroisses elles-mêmes.

**Pour se donner à voir,  
la paroisse a besoin de territorialité,  
mais aujourd'hui les personnes vivent souvent davantage  
sous le mode de la dissémination**

Mais<sup>7</sup> avant de faire cette recherche de typologie, il nous est nécessaire de regarder la question de la territorialité. Le numéro de *Documents Épiscopat* sur la paroisse<sup>8</sup> donne une approche théologique de la notion de territoire, comme constituant un ensemble de personnes qui ne se sont pas choisies et qui sont là pour des raisons fort diverses. Nous l'avons déjà dit, il y a quelques décennies, et dans certaines régions, cette réalité ne posait guère de problème. Il était naturel de se mettre « en dimanche » pour la messe de 11 heures et de demander à célébrer les actes rituels de l'existence en son lieu ecclésial d'habitation. Mais, à une époque où la mobilité devient le fonctionnement commun, la logique ecclésiale, tout comme la logique communale, se trouve confrontée à d'autres réalités. Chaque habitant a de bonnes raisons de passer son dimanche en un autre lieu, suivant ces critères, ses obligations et sa sensibilité. « On n'a que le dimanche pour aller voir les grands-parents ou pour rencontrer les amis. » « Ce mois-ci, on n'a jamais été chez nous aux week-ends. » Les choix fonctionnels et

7. Nous nous référons ici au livre de G. DELTEIL et P. KELLER, *L'Église disséminée*, Novalis-Labor et Fides-Lumen Vitae, Éd. du Cerf, 1995.

8. *Documents Épiscopat*, « La Paroisse », n° 8-9, mai 1993.

relationnels (éducation, loisirs, famille) prennent dès lors le pas sur les évidences territoriales de la commune ou de la paroisse.

Cet état de fait provoque des tensions dans le groupe, mais aussi au cœur de chacune des personnes concernées. Le sport pratiqué dans la commune voisine, les achats faits au supermarché de la ville voisine, l'équipe de recherche foi éparpillée sur tout le secteur, l'engagement associatif éclaté sur tout le département, le travail à vingt kilomètres sont autant d'éléments de l'interrogation faite à la territorialité. Comment dès lors la paroisse peut-elle prendre en compte ces nouvelles réalités et réaliser, comme hier, sa mission ecclésiale<sup>9</sup> ?

En effet, à partir du IV<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>, la paroisse, au départ étroitement unie à son Église mère, celle de la cité, reçoit une circonscription, un presbytérium et certaines attributions, tel un patrimoine. Ainsi se forment dans les *castra* et les *vici*, des Églises baptismales, centres du culte, de la prédication et de la vie religieuse, administrées par un prêtre. Au VI<sup>e</sup> siècle et plus tard encore, la décentralisation paroissiale se poursuivra, et, après bien des turpitudes liées, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, à des querelles de pouvoir administratives entre l'Église et l'État, le concile de Trente misera sur la paroisse et sur le diocèse pour appuyer sa réforme religieuse<sup>11</sup>. Dès lors, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la territorialité prendra, par nécessité pastorale, une importance de première grandeur. Au demeurant, ce qui apparaît permanent, tout au long de ces siècles, c'est

9. La revue *Célébrer* exprime bien ce type de questions dans son n° 252, juillet 1995.

10. Voir P. IMBART DE LA TOUR, *Les Paroisses rurales du IV<sup>e</sup> siècle au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1900 (réimpr. 1979).

11. Pour ce qui concerne notre sujet, nous pouvons résumer la réforme des structures mises en œuvre par le concile de Trente, en trois points : l'évêque est le pasteur de son diocèse, qui doit être à *nouveau* le cœur du ministère pastoral. — Le curé, en sa paroisse, est responsable du ministère pastoral : devoir de résidence, obligation de prêcher, interdiction de cumuler les bénéfices, devoir d'enseigner la jeunesse. — La paroisse doit avoir des limites précises et ne pas englober un trop vaste territoire. Là où il n'y a pas d'église paroissiale, il faut en construire une (session 24).

qu'au fur et à mesure que l'institution paroissiale se développe le même souci de la *cura animarum* et du *salus animarum* se manifeste chez les responsables ecclésiastiques, comme devant être assumé par la paroisse<sup>12</sup>. Cette double préoccupation s'exercera essentiellement par les actes du ministère sacramentel, baptêmes, mariages et funérailles. La paroisse était donc le LIEU où l'on devenait chrétien, et où l'on devait accomplir son devoir dominical. La réforme tridentine, ayant perçu le bien-fondé de l'institution paroissiale pour le salut des chrétiens, renforcera la délimitation des territoires au sein des diocèses et astreindra les curés à résidence, pour qu'ils y prêchent, y donnent les sacrements et enseignent la jeunesse. C'est assez dire que, de tout temps, un lien quasiment ininterrompu s'est tissé entre les fidèles et leurs pasteurs, lien interpersonnel mais aussi communautaire.

Or, aujourd'hui, il semble bien que le souci ecclésial ne puisse se suffire de la seule territorialité s'il veut, comme hier, assurer la *cura animarum*. Tous les habitants « n'habitent » pas de la même manière. Les critères idéologiques, esthétiques, pratiques, relationnels viennent s'entrechoquer avec les seuls critères territoriaux restreints. Beaucoup parlent aujourd'hui de réseaux dans lesquels sont inscrits nos contemporains. Il n'est donc plus possible de s'appuyer sur un quadrillage du territoire « qui présupposerait une correspondance entre l'appartenance territoriale et la répartition des fonctions sociales et économiques (commerce, éducation, administration, loisirs...) alors que ces fonctions se caractérisent aujourd'hui par des pôles d'attraction<sup>13</sup> ». Ce que nous disons de la

12. Cela s'exprime aujourd'hui par la préoccupation pastorale d'offrir à tous ceux qui le désirent les signes de l'Évangile.

13. Revue *Célébrer*, n° 292, juillet 1995, p. 8. Nous-même, dans notre travail de thèse, « L'innovation dans deux groupes religieux (Communauté Saint-Bernard-de-Montparnasse et Assemblée des Hauts-Plateaux-du-Limousin), t. II (1983) avons entendu ceux qui cherchaient à mettre en place ce réseau dans une région désertée de la Creuse et de la Corrèze souligner ce même aspect : « On continue à raisonner comme si les paroisses rurales avaient encore un contenu, une vie et comme si les prêtres, déjà peu nombreux, devaient avoir chacun un remplaçant

transformation de l'espace, nous pouvons aussi le vérifier pour le temps. Le dimanche n'est plus forcément le rythme qui ponctue le repos et il ne manque pas de situations professionnelles où l'on se trouve dans l'obligation d'exercer son travail le week-end. D'autre part, les heures des messes pâtiennent désormais des concurrences sportives et festives. Pour autant, il n'est pas possible de laisser la dissémination devenir la seule référence de construction de l'existence. Si l'Église se définit étymologiquement par le rassemblement, il lui faut donc découvrir de nouveaux modes d'expression, et dans l'espace et dans le temps, susceptibles d'accueillir autrement ceux qui se disent malgré tout chrétiens. Normalement, les paroisses pourraient être ces lieux possibles d'attraction, à condition toutefois qu'elles ne fassent pas de leur territorialité restreinte leur seul critère de fonctionnement, qu'elles ouvrent leurs portes à des types de rassemblements divers et à des modes de vie baptismale diversifiés qui soient capables de gérer petits et grands groupes, rythmes festifs et rythmes ordinaires, participants occasionnels et pratiquants réguliers, etc. Deux logiques ont à vivre ensemble, celle du rite social lié à la continuité familiale et sociologique qui trouve son fondement normal dans la territorialité et celle d'une construction ecclésiale qui s'appuie sur la réalité culturelle d'une société qui se dissémine à tous les niveaux de son fonctionnement. Si la paroisse veut continuer à être le cœur de la vie pastorale, il lui faut donc éclater ses modes d'expression

---

futur. On a du mal à imaginer une vie d'Église sur cet espace, autrement que sous les formes d'autrefois. Alors l'Assemblée des hauts plateaux du Limousin fait figure de détournement et d'appauvrissement de la vie des paroisses. Il nous semble plus exact de reconnaître que dans le temps de mutation où nous sommes, ceux qui viennent aux Plateaux y trouvent un réconfort et une espérance qui les rendent plus actifs sur place. Loin d'être un détournement, c'est plutôt un renforcement. Mais à long terme, nous préparons une présence d'Église sur cet espace, capable de prendre le relais le jour où il faudra bien remembrer les structures de base de la vie de l'Église (comme celles de la société) » [p. 306].

et surtout multiplier ses propositions afin de poursuivre de manière nouvelle sa *cura animarum*.

### Quelles liturgies pour quelles paroisses ?

Il existe des paroisses qui ne sont pas encore touchées par ce type de questions. Les paroisses urbaines par exemple, celles du centre la plupart du temps, continuent à fonctionner comme hier, axées qu'elles sont principalement sur le rassemblement dominical. Il y a certes moins de messes le dimanche, mais l'essentiel demeure puisqu'une ou plusieurs messes peuvent toujours être offertes à la clientèle demandeuse. Les baptêmes ponctuent la matinée dominicale. Quant aux mariages et aux funérailles, ils s'égrènent au rythme de la vie qui passe.

Lorsque la paroisse a plusieurs clochers, cas le plus fréquent désormais dans les diocèses qui ont procédé à une restructuration, ce schéma de fonctionnement devient plus difficile. On tourne alors de paroisse en paroisse, les pratiquants s'habituant à ce que chaque dimanche du mois corresponde à un lieu différent. Avec ce tour ainsi mis en place, se joue comme une hospitalité eucharistique, chaque relais paroissial accueillant les frères des communes voisines, ce qui permet un brassage réel et une visibilité ecclésiale concrète en tous ces lieux. Dans ce cas, les dispositions pastorales pour les sacrements peuvent être diverses, certains endroits concentrant les baptêmes et les mariages au lieu-centre, d'autres voulant respecter davantage chaque clocher, les funérailles étant la plupart du temps célébrées sur le lieu même d'habitation du défunt.

Mais cela n'est pas sans conséquences pour le visage d'Église manifesté. Pour les demandeurs d'actes religieux, ce mouvement tournant appelle à sortir de chez soi, à se dessaisir d'un certain sentiment de possession, à vérifier, dans leur propre pratique, la réalité universelle de l'Église (catholicité) et donc à ne plus concevoir la territorialité de la même manière. Pour les non-pratiquants, cette mobilité donne à voir une Église pérégrinante, nomade

en quelque sorte, qui ne s'enferme plus sur un clocher, mais se plie (même si c'est par la force des choses) à la nouvelle réalité sociale. Certes, ces nouvelles dispositions ne facilitent pas toujours leur contact épisodique avec l'Église, lorsqu'il leur faut faire une demande sacramentelle. Mais ils s'aperçoivent alors qu'on leur demande de s'adresser à tel laïc habitant quelquefois à leur porte ou dans leur quartier et ils ne voient le curé le plus souvent qu'à l'heure de la célébration liturgique.

Mais il existe aussi beaucoup de croyants qui, nous l'avons déjà dit, ne parviennent plus, pour des raisons diverses, à regarder l'Église paroissiale, territoriale, qu'elle soit ou non élargie, comme le lieu possible de leur vie célébrative. Correspondant au deuxième type évoqué en début d'article — le groupe à dimension humaine —, ils aiment se retrouver selon un rythme plus souple, afin de réfléchir sur leur vie, à la lumière de l'Évangile. Ils arrivent de partout, ont la plupart du temps entre vingt-cinq et quarante ans, se choisissent selon des critères divers et revendiquent une réelle identité chrétienne. Ils demandent alors à célébrer entre eux à un rythme mensuel, déployant le dimanche dans le temps par une recherche précédant l'eucharistie et par le partage convivial du repas. La liturgie est fréquemment plus vivante, plus créative et plus adaptée ; « ils s'y retrouvent », comme ils disent.

Comment la paroisse peut-elle répondre à cette demande ? D'autant que la pénurie de prêtres permet à beaucoup de ces derniers de légitimer leur incapacité de l'honorer, arguant sans trop y regarder de près qu'il s'agit fréquemment, à leur avis, d'un fonctionnement sectaire. Il existe pourtant des diocèses qui tentent de prendre en compte ce qu'ils ont coutume d'appeler « des lieux d'Église ». La décision pastorale n'est certes pas aisée. Car ces groupes remettent en lumière la véritable fonction chrétienne du dimanche qui ne se réduit pas à la célébration d'une heure, mais s'élargit à un temps de recherche de foi et au repas entre frères. Comment, alors que le manque de prêtres se fait de plus en plus criant, répondre à ces personnes qui expriment, dans leur connivence forte

avec les fonctionnements de la société moderne, une réelle volonté d'évangéliser et d'être évangélisées ? D'autant que, pour un certain nombre, cette pratique mensuelle les incite parfois à vivre les autres célébrations dominicales du mois à la paroisse. Cette liturgie amplifiant la dimension communautaire développe chez eux des harmoniques souvent impossibles à vivre dans d'autres rassemblements plus conséquents. Mais elle devient un lieu dynamisant pour renouveler les pratiques paroissiales. Ce qui a comme conséquence de distinguer, surtout en ville, les paroisses en pointe où il se passe quelque chose et les autres dites plus traditionnelles.

Enfin, il ne manque pas de croyants qui ne vivent que les célébrations festives de l'année, la Toussaint, Noël, les Rameaux, Pâques, la Pentecôte et le 15 août. Ce sont de fait les rythmes saisonniers. De gros efforts ont été faits dans la plupart des paroisses pour valoriser la qualité liturgique de ces célébrations et, dans certains endroits, il existe à ces occasions des rassemblements de secteur. Les équipes liturgiques, aidées de revues diverses, inventent alors des mises en œuvre plus adaptées qui magnifient les gestes symboliques, favorisent ce qui se donne à voir, à entendre et s'attachent à ce que vie et acte célébratif se rencontrent réellement.

Il en est parfois de même de certaines paroisses qui font un gros effort pour rendre au baptême son caractère ecclésial, multipliant les invitations à grouper les célébrations et à les insérer parfois dans l'année en cours d'eucharisties dominicales. Les funérailles, occasions des rassemblements souvent les plus nombreux, parce que les plus liées à la territorialité, trouvent, elles aussi, un large champ d'investissement pour vivre à cette occasion une expérience d'évangélisation. On pourrait aussi évoquer l'importance d'autres pôles où la liturgie trouve à exprimer sa capacité de rassemblement, ainsi les lieux de pèlerinage, les fêtes patronales, les occasions de toutes sortes liées au pays (fête du pays, jumelages).

Comme on peut le voir, ce que nous avons essayé de développer touche à deux réalités qui courent comme en filigrane au cours des siècles : la préoccupation du rassemblement et le souci de la *cura animarum*. Mais il apparaît patent qu'au nom même du respect de la relation à permettre entre les divers membres de la communauté dont celle du pasteur et des fidèles, le seul rassemblement dominical de type paroissial coutumier ne peut plus rendre compte de la diversité des rassemblements ecclésiaux possibles. Qu'il s'agisse de petits groupes informels, de célébrations sacramentelles, de fêtes en tout genre, l'Église est invitée à suivre pas à pas tout ce qui peut évoquer convivialité et désir de retrouvailles. Le territoire paroissial est sans doute le mieux adapté pour permettre à la « volonté rassembleuse » des chrétiens de s'effectuer, à condition toutefois que les agents pastoraux responsables de cette entité territoriale puissent eux-mêmes imaginer des propositions multiples qui honorent les trois fonctions ecclésiales du service, du témoignage et de la célébration.

Comment donc l'Église prendra-t-elle en compte l'ensemble des transformations sociales pour faire entendre, au cœur de ces réalités, la voix de l'Évangile, et pour permettre à la liturgie d'être, au cœur du territoire paroissial, le signe privilégié du souci de répondre à la diversité des attentes ? Comment donc l'Église répondra-t-elle diversement à chaque demande originale ? Elle ne peut plus désormais se contenter d'un seul mode de proposition. Elle ne peut plus se satisfaire de jouer la seule célébration dominicale, du type chrétienté, pour dire ce dont elle est porteuse. Il lui faut se déplacer, sortir de sa tour d'ivoire pour vivre une évangélisation nouvelle. Habitée à *faire venir à elle*, il lui faut, dans un souci missionnaire, entendre les appels de ceux qui ne peuvent, pour diverses raisons, faire cette démarche et donc *aller auprès d'eux*. Elle ne peut plus, enfin, continuer à célébrer les sacrements de manière privée. Les sacrements sont des actes ecclésiaux et tout ce que l'Église pourra faire pour donner à voir des célébrations

susceptibles de regrouper et de rassembler permettra d'ouvrir un avenir aux chrétiens de demain.

Ainsi, pour l'eucharistie, il est donc nécessaire de continuer à réfléchir et à expérimenter de nouveaux modes de regroupements et de nouvelles manières de célébrer. Mais, d'autre part, pour faire face à la pénurie des prêtres, l'Église devrait pouvoir mettre en place des fêtes ecclésiales, communautaires et non plus seulement collectives, à l'occasion des baptêmes, des mariages (pourquoi pas ?), des célébrations de la réconciliation, de l'ordination, et du sacrement des malades. À quand la proposition de deux ou trois fêtes de baptême dans l'année ? Déjà, dans beaucoup de paroisses, l'invitation est faite, à l'occasion du carême par exemple, de vivre des célébrations communautaires de l'onction des malades. Et les ordinations donnent la chance fréquemment de rassemblements diocésains festifs.

Une telle manière d'envisager la liturgie, dans sa fonction de construction de la vie paroissiale, aurait des incidences sur l'ensemble de la vie ecclésiale et spécialement sur la vie diocésaine. Car, ce que nous disons de la multiplicité des propositions et de la nécessité de temps forts sur le plan paroissial pourrait être étendu aux doyennés, secteurs ou zones. Ainsi, les croyants auraient-ils la possibilité de constater qu'ils ne sont pas seuls sur le territoire, et les fêtes diocésaines pourraient couronner de temps à autre cette visibilité ecclésiale. Il n'est pas neutre de manifester parfois que le diocèse est en définitive le lieu le plus adapté pour signifier l'Église, le LIEU en quelque sorte : le diocèse n'est-il pas « cette portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque, pour qu'avec l'aide de son presbytérium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui RASSEMBLÉ dans le Saint-Esprit, grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique <sup>14</sup>. »

Louis-Michel RENIER

14. CONCILE VATICAN II, décret *Christus Dominus*, n° 11.